

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 9 mai, à 20h30, le **Conseil municipal de la commune de GUILLESTRE**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de **Madame Christine PORTEVIN, Maire.**

Date de la convocation du Conseil municipal : 2 mai 2023

Nombre de conseillers : en exercice **19** - présents **13** - votants **18**

Présents : ARMANDIE Jean-Pierre - BELLEVILLE Patricia - BERARD Maxime - CHARPIOT François - CHIAPPONI Marina - COURT Sylvie - DEJY Guillaume - FEUILLASSIER Stéphanie - GARCIN Aurélien - LANOE Loïc - MOULIN Dominique - PICHET Catherine - PORTEVIN Christine

Absents : DU PONTAVICE Quentin

Pouvoirs de : CERBINO-BARBEROUX Sylvie à DEJY Guillaume
FEUTRIER Lucie à MOULIN Dominique
FIORONI Stéphane à BERARD Maxime
GRANDGAUD Sélim-Thomas à LANOE Loïc
HAUBER-IMBERT Isabelle à COURT Sylvie

Secrétaire de séance : Maxime BERARD

OBJET : MARCHÉ DE NOËL 2023 : MISE A DISPOSITION DES CHALETS DE NOËL

N°20230509-14

Rapporteur : Cathy PICHET

Synthèse et exposé des motifs

Afin de poursuivre les actions de redynamisation commerciale du centre bourg de Guillestre, et en partenariat avec l'association des commerçants de Guillestre, il est proposé de faire un marché de Noël le premier weekend de décembre 2023 : samedi 2 et dimanche 3 décembre.

La ville d'Embrun met à disposition des 7 chalets pour cette occasion, pour 150€/chalet.

Il a été convenu avec l'association des commerçants de Guillestre qu'il revenait à l'association le soin de trouver des artisans ou commerçants pour remplir les chalets. Il est proposé de fixer le cout de location de ces chalets à 50€ pour la durée du marché de Noël, et de proposer un chalet gratuitement à l'association des commerçants.

Madame l'adjointe ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,

CONSIDERANT la volonté de redynamiser les commerces en centre-ville et de créer un marché de Noël pour l'hiver 2023 ;

VU les crédits inscrits au budget 2023 ;

VU l'avis du bureau municipal du 2 mai 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE,

- **VALIDE** les tarifs de location des chalets à 50€ pour la durée du marché de Noël 2023 ;
- **SOLLICITE** l'association des commerçants pour trouver des commerçants ou artisans dans chacun des chalets ;
- **FACTURE** la location à l'association des commerçants ;
- **EXONERE** de location l'association des commerçants de Guillestre pour un chalet.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

A GUILLESTRE, le 9 mai 2023,
Le Maire, Christine PORTEVIN

